

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
En exercice : 49
Présents : 37
Pouvoir : 6
Qui ont pris part à la délibération : 43
Votes exprimés : 39
POUR : 39
CONTRE : 0
Abstentions : 4
<u>Date de la convocation :</u>
25 novembre 2025
<u>Date d'affichage :</u>
25 novembre 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé, représenté par son suppléant Marc MARTIN – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absente excusée pouvoir à Christian OPIOLA – Béatrice BOISE – Florian FRAYER – Gilles SACHEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé représenté par son suppléant Jérôme PASCAULT – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL – Christophe GENTIL – Sandra PICART – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE – François CUMBURET – Xavier COURTOIS – Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Pascal DUBOIS – Christian LARDIN – Pierre NOIROT – Annie ROUSSEAU – Bernard ENFRUN – Michel CODRAN
Absents excusés ayant donné pouvoir : Marie-Laure GRIMARD absente excusée pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN – Stéphane BARDOUX absent excusé pouvoir à Christian LARDIN – Jean-Michel SABAN, absent excusé pouvoir à Clément POINTEAU – Evelyne CALLEJA, absente excusée pouvoir à Sandra PICART – Cloria JAOLAZA, absente excusée pouvoir à Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT absent excusé pouvoir à Pascal DUBOIS – Michel GCHWEINDER absent excusé pouvoir à Stéphane MOREL – Catherine VERNEAU absente excusée pouvoir à Nathalie LABOSSE – Christophe CHEYSSON absent excusé donne pouvoir à Pierre NOIROT – Hubert NAULOT absent excusé pouvoir à Florian FRAYER
Absents excusés : Claude CATRIN – Sylvie CHARPIGNON
Absents : Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Pierre-Yves ROY – Bertrand LEBLANC

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL

Objet de la délibération

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DANS LE SENONNAIS
ENGAGEMENT A PARTICIPER A LA CONSTITUTION D'UNE STRUCTURE DE PORTAGE DU PROJET
ET A PARTAGER LES FRAIS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

La présente délibération a pour objet d'acter de manière formelle la volonté sincère et véritable des EPCI partenaires de travailler collectivement à la création de cette structure de portage dans le courant de l'année 2026. Une fois cette entité créée, elle assurera la maîtrise d'ouvrage du projet selon ses propres règles de gouvernance et de fonctionnement.

Seuls les EPCI s'étant engagés à ce stade du projet, et en formant de fait le socle, pourront bénéficier de garanties de traitement de leurs déchets et d'un tarif mutualisé le plus avantageux possible. Les structures qui souhaiteront ultérieurement utiliser l'Unité de Valorisation Energétique sans s'être engagées dans le projet, ne pourront être accueillies qu'en fonction du vide de four disponible et aux conditions tarifaires en vigueur pour les apports extérieurs.

A ce stade du projet, le dimensionnement possible pour cet équipement serait de 70 000 tonnes par an, en adéquation avec les tonnages de déchets ménagers et assimilés issus des EPCI partenaires tout en ménageant un vide de four en mesure d'accueillir des déchets issus des activités économiques qui recourent actuellement à l'enfouissement pour le traitement de leurs déchets non valorisables.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- 2026 : compléments d'étude, création de la structure de portage et début de la rédaction de la consultation en vue de la désignation d'un délégataire
- 2027 : choix du délégataire
- 2028 : études de conception et autorisations administratives
- 2031/2032 : mise en service

Afin, entre autres missions détaillées ci-dessous, d'assister les EPCI dans la constitution de cette entité de portage, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais mène une consultation visant à désigner un assistant à maître d'ouvrage qui sera nommé d'ici la fin de l'année 2025.

Les missions de cet assistant à maître d'ouvrage sont les suivantes :

- o La définition des besoins en capacité de traitement y compris d'un vide de four pouvant être mis à disposition des acteurs économiques du territoire,
- o Le dimensionnement et les propositions de process de la future unité de valorisation énergétique des déchets,
- o Les projections financières associées avec mutualisation des frais de transferts,

REÇU EN PREFECTURE

Lecture en concertation du cahier des charges d'une délégation de service public pour construire et exploiter une nouvelle unité de valorisation énergétique des déchets, y compris la proposition et l'intégration de dispositions optionnelles,

le 04/12/2025

Application agréée E-legalite.com

- En parallèle, l'assistance à la création d'une structure de portage de type groupement d'autorités concédantes,
- L'assistance à la passation du contrat de délégation de service public,
- L'analyse des offres et les phases de négociations avec les candidats,
- L'assistance à la procédure d'attribution du contrat après validation par les EPCI partenaires,
- Le suivi du prestataire jusqu'à la fin de la phase de mise en service industrielle du nouvel équipement.

Pour des raisons d'efficacité et de simplification administrative, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais mène la consultation de désignation de cet intervenant et supportera sur son budget sa rémunération estimée au minimum à 200 000 € sur 6 ans. Elle demande toutefois aux EPCI partenaires d'y participer au prorata de leur nombre d'habitants.

Pour information, les EPCI pressentis comme partenaires du projet sont actuellement au nombre de dix, représentant une population de 216 459 habitants.

A date, par ordre décroissant de population*, les EPCI suivants sont concernés :

- CA du Grand Sénonais	61 253 habitants
- CC de Puisaye-Forterre	34 267 habitants
- CC Yonne Nord Portes de Bourgogne	24 896 habitants
- CC du Jovinien	21 143 habitants
- CC du Gâtinais en Bourgogne	17 948 habitants
- CC du Tonnerrois en Bourgogne	15 581 habitants
- CC Chablis, Villages et Terroirs	14 993 habitants
- CC de l'Aillantais en Bourgogne	10 382 habitants
- CC Vanne et Pays d'Othe	8 774 habitants
- CC du Serein	7 222 habitants

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions prises antérieurement par les EPCI membres du projet ;

Considérant la nécessité d'initier la phase opérationnelle de réalisation du projet d'Unité de Valorisation Energétique des déchets

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à 39 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

DECIDE DE S'ENGAGER dans la constitution d'un groupement d'autorités concédantes en vue de la création, sous forme de délégation de service public, d'une UVE située sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais à horizon 2031/2032. La convention à intervenir régissant les modalités de fonctionnement et d'organisation du groupement d'autorités concédantes fera l'objet d'une délibération ultérieure soumise à l'approbation des EPCI dans le courant de l'année 2026 ;

DECIDE DE PARTICIPER financièrement à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage au prorata du nombre d'habitants ;

AUTORISE le Président à signer tous les documents et/ou actes afférents aux présentes dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIEE LE 5/12/2025